



*Rivière-du-Loup,
pour une vie en action!*

**POLITIQUE
DE LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DE
LA VIE ACTIVE**







MOT DU MAIRE

C'est avec un immense plaisir que je vous présente la nouvelle *Politique de la pratique sportive et de la vie active* de la Ville de Rivière-du-Loup.

Fidèle à ses habitudes, la Ville de Rivière-du-Loup innove et reconnaît l'importance de sa contribution et celle de ses partenaires pour l'amélioration des conditions de la pratique sportive dans notre milieu et l'influence que nous pouvons jouer dans la mise en place d'un environnement stimulant pour un mode de vie actif. Au centre de nos préoccupations, nous confirmons que le citoyen en demeure le principal acteur.

Cette politique exprime clairement notre volonté d'offrir à l'ensemble de nos citoyens un milieu de vie favorable à une pratique sportive de qualité et un environnement stimulant pour un mode de vie actif.

Inspirée de notre planification stratégique et de nos autres politiques, la force de notre engagement repose sur une volonté d'intégration de nos actions à l'ensemble des

services municipaux et sur la contribution de nos partenaires.

Pour la réalisation de ce travail exceptionnel, je tiens à remercier les personnes qui ont collaboré ou témoigné leur intérêt tout au long du processus. Des remerciements particuliers s'adressent aux membres de la Commission sportive ainsi qu'à son président, monsieur Carl Dubé. Je veux aussi reconnaître la contribution de messieurs Jacques Émond et Sylvain Dionne à l'élaboration des différentes étapes. Je suis convaincu de l'importance de cette politique pour l'amélioration de notre milieu de vie et particulièrement des bénéfices qu'elle apportera à la santé des Louperivoises et Louperivois.

Le maire,

Michel Morin,
Ph. D.



MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté et enthousiasme que nous déposons la nouvelle *Politique de la pratique sportive et de la vie active* de la Ville de Rivière-du-Loup. Pas moins de 25 organismes furent rencontrés et trois séances de consultation publique ont eu lieu. Durant ce processus, un comité consultatif s'est réuni à plusieurs reprises pour réviser la politique en phase d'élaboration.

La Ville de Rivière-du-Loup avait donné un mandat clair à la Commission sportive, soit celui de réviser l'ancienne politique, de consulter les organismes sportifs, les partenaires et la population, et de se donner une vision pour les prochaines années.

L'ancien document s'attachait plutôt à la pratique organisée et spontanée du sport. Sans négliger la pratique sportive, la présente politique s'attaque globalement à la santé des gens, d'où le libellé « Vie active ».

Ce principe s'intègre bien au slogan de la Ville : « Rivière-du-Loup... Leader en développement durable ». Il n'y a pas de développement durable sans une population en santé. Celle-ci ne peut être maintenue en l'absence d'un environnement sain et facilitateur. La nouvelle politique rejoint les préoccupations municipales mises de l'avant dans sa planification stratégique basée sur l'approche « *The Natural Step* ».

Les consultations ont permis de faire ressortir divers enjeux. L'accessibilité aux programmes et aux plateaux, le vieillissement de la population, sans omettre l'encadrement et l'essoufflement des bénévoles, en sont de bons exemples. Nous avons constaté de belles choses issues de nos institutions scolaires, organismes et autres partenaires dont l'objectif demeure l'activité physique. Leur contribution est essentielle à la réalisation de cette politique.



Notre milieu possède une grande variété d'installations et de sites de qualité qui favorisent une pratique sécuritaire, polyvalente et stimulante. Malgré sa dimension, notre milieu dispose d'un potentiel remarquable. Tout en contribuant sur le plan économique, nous reconnaissons aussi que les programmes d'activités et les événements sportifs participent à la mise en place d'un milieu de vie attrayant et de qualité.

Cette politique confirme la volonté de la Ville de Rivière-du-Loup de reconnaître et d'appuyer l'implication des citoyennes et citoyens à l'intérieur des associations, institutions ou de tout autre regroupement. Elle entend favoriser la consolidation de la pratique sportive et assurer l'accès à un mode de vie physiquement actif pour la majorité des Louperivois.

Elle illustre une préoccupation particulière en matière d'accessibilité pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, peu importe leur âge ou condition. Inclusive, elle priorise les programmes destinés aux jeunes, tout en initiant de nouvelles avenues pour répondre aux attentes d'une population vieillissante qui souhaite demeurer active.

Les plans d'action nés de cette politique interpellent l'ensemble des services municipaux et influencent les décisions à tous les niveaux.

Je souhaite que cette politique puisse répondre aux attentes des citoyennes et citoyens de Rivière-du-Loup.

Carl Dubé
Président de la Commission sportive
Enseignant au Collège Notre-Dame,
B. Sc., B. Éd.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE | 5 |
| 1.0 Préambule | 5 |
| - Une riche histoire | 5 |
| - De nouveaux défis | 6 |
| - Un engagement envers la vie | 6 |
| 2.0 Présentation | 8 |
| 3.0 Énoncé de mission | 10 |
| 4.0 Conditions de mise en oeuvre | 12 |
| 5.0 Orientations | 13 |
| 6.0 Objectifs | 15 |
| 7.0 Axes d'orientation et pistes d'intervention | 16 |
| 7.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la diversité pour tous | 16 |
| 7.2 Orientation 2 : L'équité dans l'intervention | 17 |
| 7.3 Orientation 3 : La concertation et le partenariat | 18 |
| 7.4 Orientation 4 : L'innovation dans l'action | 19 |
| 8.0 Mise en œuvre de la politique | 23 |
| 9.0 Remerciements | 24 |
| 10.0 Sources de référence | 26 |



1.0 Préambule

La Commission sportive de la Ville de Rivière-du-Loup a été créée en 1996. Elle avait alors pour mandat d'identifier et de recommander aux instances municipales les orientations devant guider leurs décisions et leurs actions en matière d'organisation, d'animation et de développement de la pratique sportive populaire et d'élite.

La Commission avait donné au terme « sport » la définition suivante : toute activité physique individuelle ou collective, ludique ou compétitive, pratiquée dans un encadrement précis mettant de l'avant certaines valeurs afin d'atteindre certains objectifs en termes de développement global de la personne et d'acquisition de certaines habitudes de vie. C'est en fonction de cette définition qu'a été élaborée et adoptée la première Politique du sport de la Ville de Rivière-du-Loup, en 1998.

POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Cette définition correspondait aux critères et aux valeurs de l'époque. Toutefois, elle ne reflète plus le changement et la mouvance qui caractérisent les tendances actuelles et prévisibles, en termes de pratique sportive et d'accès à un mode de vie physiquement actif. De nouveaux paramètres liés à la pratique sportive, à la participation citoyenne, au maintien de la vie active et à la valorisation de saines habitudes de vie imposent une actualisation.

Les valeurs, les principes, les concepts, les besoins, les attentes et même les termes utilisés, quant à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, ont considérablement évolué, marquant de nouveaux enjeux. Aujourd'hui, on ne peut parler uniquement de politique du sport.

L'environnement sociétal suggère que l'on y intègre de nouvelles orientations en matière de vie active.

Cette *Politique de la pratique sportive et de la vie active* encourage, à long terme, la volonté populaire d'adhérer à des principes et à des pratiques favorisant le développement global de la personne. Elle reconnaît l'importance de l'engagement individuel et collectif à s'investir, avec l'appui facilitateur des instances municipales, dans le développement durable de la qualité de vie au sein de la communauté.



Une riche histoire

Le milieu luperivois possède un riche passé en matière d'aménagement, de développement et de valorisation d'infrastructures sportives et de loisirs; de soutien à la pratique des sports, de l'activité physique et des loisirs; d'organisation d'événements sportifs et de loisirs d'envergure et d'émergence d'athlètes d'élite dans diverses disciplines.

Pour perpétuer cette tradition, la Ville de Rivière-du-Loup poursuit son action dans un contexte d'encouragement et d'appui aux citoyennes et aux citoyens, aux clubs sportifs,

aux associations, aux athlètes, aux organisations bénévoles, aux institutions scolaires et aux organismes partenaires. Cela, en complémentarité des actions de promotion et de sensibilisation effectuées dans le milieu par les intervenants des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du sport.

La Ville de Rivière-du-Loup confirme son rôle de partenaire privilégié envers l'exercice de la pratique sportive et l'expression d'une vie active, conformément aux préoccupations de qualité de vie émanant de la communauté.



De nouveaux défis

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social.

Ainsi, les défis qui se posent, maintenant et pour l'avenir, sont liés au développement et à l'entretien de conditions et d'initiatives propices à la responsabilisation, à la participation et à la contribution des Louperivoises et des Louperivois, quant à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, dans un environnement de vie favorable.

Ces défis correspondent aux impératifs d'une saine qualité de vie, intégrant toutes les formes de pratique sportive (de la participation à la compétition), d'activités physiques et de loisirs populaires dans le contexte d'une communauté en santé.

Un engagement envers la vie active

Voilà pourquoi la Ville de Rivière-du-Loup revoit l'essence de la politique adoptée en 1998. Elle la modèle aux tendances sportives, récréatives, environnementales, sociales et communautaires qui teignent la vision moderne du développement durable, du maintien de la santé globale et de l'atteinte du mieux-être collectif.

La Politique de la pratique sportive et de la vie active s'inscrit dans la foulée des orientations préconisées par les instances gouvernementales supérieures que sont, entre autres, les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Santé et des Services sociaux, de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec.



Elle prend la forme d'un engagement global qui ancre les actions municipales posées aujourd'hui dans une vision collective de la communauté en santé dont nous voulons hériter, au coeur d'un environnement urbain qui invite et incite à une vie active.

Elle correspond à l'évolution des valeurs et des besoins des Louperivoises et des Louperivois pour la pratique sportive et la vie active. Elle illustre ce que la Ville souhaite mettre à leur disposition, de concert avec ses partenaires, en termes d'aménagements, de structures, de programmes et de services orientés vers la qualité de vie au quotidien. Elle transcende ainsi le cadre perceptuel traditionnel de l'organisation du sport et des loisirs pour intégrer toutes les actions liées à l'amélioration du milieu de vie urbain.

Cette politique considère donc, à la fois, le vieillissement de la population, l'installation et l'intégration de nouvelles familles, l'émergence de nouvelles disciplines et pratiques sportives, les conditions essentielles à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie actif, ainsi que la demande croissante à l'égard d'activités récréatives exigeant peu ou pas d'encadrement.

Elle s'inspire, notamment, de recherches sur les bienfaits de la pratique sportive et d'une vie active dans une perspective de développement durable et responsable. Elle s'appuie sur une recension exhaustive des programmes, des infrastructures, des équipements et des aménagements sportifs et de loisirs actifs disponibles au sein de la municipalité.



Elle tient compte du rôle proactif des partenaires de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de développement et d'intervention dans le milieu.

Elle réfère à une analyse préalable du rôle de la Ville de Rivière-du-Loup au chapitre de l'encouragement à la pratique du sport et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Elle bénéficie aussi des résultats de consultations menées auprès d'organismes et d'associations partenaires, de clubs sportifs, de maisons d'enseignement, de ressources en santé, de citoyennes et de citoyens préoccupés par la place de la pratique sportive et de la vie active dans le maintien de la vitalité de la communauté. Conséquemment, la *Politique de la pratique sportive et de la vie active* est représentative des attentes de la collectivité.

De l'ordre d'un livre blanc municipal, cette politique identifie les intentions de la Ville de Rivière-du-Loup et les orientations qu'elle entend prioriser dans ses plans d'action sectoriels pour répondre à la volonté populaire de contribuer et de participer à l'amélioration de sa qualité de vie. Elle précise les conditions jugées essentielles à la concrétisation de cette volonté afin de soutenir efficacement l'intervention de ses partenaires et l'implication citoyenne. Cela réfère notamment aux principes à la base du concept « *The Natural Step* » auquel adhère la Ville, et qui vise l'harmonisation globale et durable des relations entre les personnes, leur milieu de vie et leur environnement.



2.0 Présentation

La Ville de Rivière-du-Loup est fière de publier sa *Politique de la pratique sportive et de la vie active*. Elle réaffirme ainsi que la pratique sportive, organisée ou non, et la promotion de l'activité physique sont essentielles à l'établissement, à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des Louperivoises et des Louperivois de tous âges et de toutes conditions.

Cette politique représente un pas important vers l'atteinte d'une vision de bien-être et de mieux-être durable pour la communauté. Elle trouve ses fondements dans la participation citoyenne, le dynamisme des clubs sportifs et des associations, la contribution des organismes du milieu, l'implication des partenaires et la volonté municipale de soutenir les initiatives de pratique sportive et de vie active.

Les orientations qu'elle préconise teintent, pour le futur, les décisions et les actions touchant le développement et la gestion des infrastructures, des programmes et des équipements publics liés à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Cela, en fonction de principes basés sur la responsabilisation, l'équité et l'accessibilité.

La politique influence dès maintenant et à long terme, l'instauration et la diffusion de programmes individuels et collectifs. Elle favorise la mise en place et le maintien de conditions de développement et d'entretien d'un environnement incitatif, facilitant et sécuritaire pour la pratique sportive et l'expression d'un mode de vie actif.



Elle définit les intentions municipales en relation avec les programmes, les infrastructures et les équipements favorisant la pratique sportive et l'adoption d'un mode de vie physiquement actif pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Elle précise le degré d'engagement souhaité et attendu des instances municipales, des organismes sportifs et de loisirs, des partenaires de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des citoyennes et des citoyens, dans une optique d'appropriation populaire durable en matière de qualité de vie.

Cette politique fait partie intégrante de la planification stratégique de développement de la Ville de Rivière-du-Loup, fondée sur une harmonisation de l'ensemble des pratiques municipales en faveur de la personne.

Elle s'appuie sur une culture d'interrelation constante et systémique entre les services et les départements municipaux, favorisant la prise de décision dans le meilleur intérêt des individus et des groupes formant la collectivité. Elle s'enracine dans une approche de gestion caractérisée par l'écoute et la consultation actives de la communauté concernant ses besoins et les pistes d'action proposées.

Cette approche et cette culture, implantées à tous les paliers de l'organisation municipale, incitent au partenariat avec la population, les organisations sportives, les institutions éducatives et culturelles, les organismes sociocommunautaires, les partenaires du réseau de la santé, les entreprises et les promoteurs d'activités.



Cela implique une intégration harmonieuse des interventions liées aux diverses facettes du milieu de vie des personnes, des familles, des aînés et des groupes : en environnement, en sport organisé, en activité sportive participative, en loisir et en animation de la communauté, en urbanisme, en culture, en accessibilité budgétaire aux services, aux infrastructures et aux programmes ainsi qu'en sécurité des aménagements, des équipements, des programmes et des services disponibles.

L'énoncé de la politique impose que les services et les départements municipaux s'en inspirent tous, lors de la préparation, du déploiement et de l'évaluation de leurs plans d'action annuels.

Elle constitue la ligne directrice de toute action municipale susceptible d'influencer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. L'administration de la Ville de Rivière-du-Loup illustre ainsi sa détermination à créer et à entretenir un environnement de vie sain, valorisant, stimulant et durable pour la communauté.

La présente politique ne représente pas une finalité, mais plutôt un tremplin vers un avenir meilleur pour la population louperivoise. Elle se veut évolutive, adaptable et ouverte. Elle survivra au temps en se modulant aux tendances émergentes et prévisibles en matière de développement, de mise en place et de maintien de conditions facilitant l'accès à tous les membres de la communauté à un mode de vie actif.



Les effets de la pratique régulière du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs sont bénéfiques, tant en santé physique que mentale ou morale, pour toutes les tranches d'âge de la société, de l'enfant à la personne âgée. Elle prévient plusieurs types de maladies et contribue à améliorer l'espérance de vie en santé. Elle constitue un facteur de motivation et d'animation sur les plans : éducatif, familial, social, culturel, communautaire et des affaires.

La Politique de la pratique sportive et de la vie active de la Ville de Rivière-du-Loup se veut une inspiration en matière de mieux-être actif et durable, sous le thème « Rivière-du-Loup, pour une vie en action! ». Elle met en évidence et reconnaît la capacité des instances municipales, des organismes partenaires, des organisations du milieu et de la population de se regrouper et de se mobiliser dans l'action.



3.0 Énoncé de mission

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît :

- Que l'adhésion à la pratique sportive et à un mode de vie physiquement actif représente un des axes majeurs de développement et de maintien de la qualité de vie globale des citoyennes et des citoyens.
- Que le sport, l'activité physique et les loisirs actifs font partie intégrante du mode de vie contemporain et qu'ils sont porteurs de multiples bénéfices sur les plans de la santé individuelle et collective, de la vitalité communautaire, de l'intégration sociale, de la diversité économique et de l'animation du milieu.
- Que le sport pratiqué sur une base participative ou compétitive, l'activité physique organisée ou non et les loisirs actifs jouent un rôle essentiel dans le développement de la personne et l'épanouissement de la collectivité.
- Que son offre de programmes, d'infrastructures, d'équipements et de sites constitue un facteur incitatif et attractif, représentatif d'un environnement de vie de qualité, tant pour la population locale que pour les résidentes et les résidents potentiels.



- Que la qualité de cette offre repose sur l'entretien d'une synergie entre les composantes de son administration, les associations et les clubs sportifs, les organismes et entreprises partenaires, les organisations de bénévoles, les institutions et la population.
- Que cette qualité constitue la clé d'expériences de vie enrichissantes pour toutes les personnes formant la communauté luperivoise actuelle et à venir : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes nouvellement établies ou migrantes potentielles.
- Que l'ensemble des citoyennes et des citoyens sont autonomes et responsables d'assumer la prise en main de leur qualité de vie avec l'appui des instances municipales et des partenaires du milieu.
- Que la concertation et la coopération entre les clubs, les associations, les organismes et les partenaires des secteurs : privé, parapublic et public de Rivière-du-Loup sont essentielles à l'épanouissement de l'activité sportive, de la vie active et de saines habitudes de vie auprès de la population.



- Que le rôle de l'État, à titre de législateur, d'initiateur et de promoteur des politiques nationales en matière de sensibilisation et d'éducation au sport et à la santé publique, inspire et guide la prise de décision locale en matière d'interventions liées à la pratique sportive et à la vie active.
- Que le mandat et l'appui des organisations locales porteuses des orientations et des programmes de l'État, au chapitre du sport et de la santé publique, sont nécessaires en termes de conseil, d'émulation, de promotion, de collaboration, de concertation et de partenariat auprès des instances municipales et de la communauté.
- Que les établissements d'enseignement, les clubs sportifs, les associations sportives ainsi que les fédérations sportives reconnues et représentées dans le milieu jouent un rôle de premier plan au chapitre de la promotion, du développement, de l'encadrement et de l'amélioration de la pratique sportive et des conditions de vie active au sein de la population.
- Que la mise en oeuvre de mesures et d'actions concrètes liées à la pratique sportive et à la vie active est d'abord tributaire d'un engagement individuel et collectif à entretenir un milieu de vie de qualité, auquel elle s'associe à titre de partenaire facilitateur par ses orientations, ses plans d'action, ses décisions, ses services, ses programmes, ses infrastructures et ses équipements.



En conséquence, la Ville de Rivière-du-Loup se donne pour mission d'encourager et de soutenir, par sa gestion, ses décisions, ses actions et ses pratiques, les intentions et les projets visant le développement d'une pratique sportive de qualité (structurée ou libre) et l'accès à un mode de vie physiquement actif pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Dans ce contexte, elle s'engage à travailler avec la population et tous ses partenaires (corporatifs, institutionnels, sportifs, sociaux, économiques, culturels et politiques) au développement, au maintien et/ou à l'entretien de programmes, d'environnements et d'aménagements facilitant la participation et la contribution des Louperivoises et des Louperivois de tous âges et de toutes conditions.

Au contraire de l'organisation directe, le rôle de la Ville de Rivière-du-Loup se manifeste par l'écoute, la consultation, la facilitation, la concertation et le soutien à l'endroit de la population, des associations et des clubs sportifs, ainsi que des organisations partenaires.

Par le biais de cette politique, la Ville de Rivière-du-Loup favorise l'émergence d'initiatives respectant des valeurs d'équité, d'accessibilité, de solidarité, de disponibilité et de qualité. Elle met de l'avant des conditions incitatives, sécuritaires et adaptées aux besoins des Louperivoises et des Louperivois afin d'appuyer leur engagement dans une démarche durable de bien-être et de mieux-être, intégrant à la fois le sport et l'activité physique.



4.0 Conditions de mise en oeuvre

La mise en oeuvre de la *Politique de la pratique sportive et de la vie active* ainsi que des actions qui en découleront dans l'avenir passe par les conditions suivantes :

- L'arrimage de la politique avec les objectifs et les besoins des organisations sportives et éducatives partenaires, des associations gestionnaires de programmes et des organismes d'animation de la communauté, en termes de développement prioritaire de programmes, d'infrastructures, d'aménagements et d'équipements municipaux.
- L'harmonisation entre les programmes d'éducation, de sensibilisation et de promotion mis en place par les instances régionales de la santé et des services sociaux, dont le rôle est régi par l'État, et les interventions municipales d'encouragement et de soutien à la pratique sportive et à l'activité physique.
- La volonté des instances municipales d'entretenir la mobilisation intégrée des membres du conseil, des services, des départements, des gestionnaires et du personnel de la Ville en faveur de la participation citoyenne et de la contribution des partenaires locaux au développement de la pratique sportive et d'un mode de vie physiquement actif.
- L'entretien à long terme de conditions, de programmes, d'infrastructures et d'équipements municipaux incitatifs et facilitateurs dans une perspective de développement global et durable de la qualité de vie dans la communauté.



- Une offre municipale de services, de programmes, d'équipements, d'aménagements et d'infrastructures rejoignant et intéressant l'ensemble des citoyennes et des citoyens en ce qui a trait à la pratique du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs.
- La responsabilisation, la contribution et la participation individuelle et collective des Louperivoises et des Louperivois en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.
- L'exercice continu des responsabilités de recrutement, de saine gestion, de fonctionnement éthique, d'encadrement sécuritaire, de formation et d'animation par les clubs sportifs, les institutions, les regroupements de bénévoles, les associations sportives et les comités de quartier concernés par la pratique sportive et la vie active.
- La concertation entre les instances municipales, les clubs et associations, les comités de quartier et les maisons d'éducation visant l'utilisation optimale des plateaux, des équipements et des aménagements sportifs, d'activité physique et de loisirs actifs au bénéfice de toute la communauté.
- L'évaluation, la validation et l'amélioration constantes des mesures instaurées par la Ville de Rivière-du-Loup pour favoriser et faciliter la pratique sportive et l'activité physique.



5.0 Orientations

Les orientations de la politique s'inscrivent dans la perspective d'un développement intégré des services, des programmes, des aménagements, des équipements et des infrastructures voués à l'amélioration de la qualité de vie des Louperivoises et des Louperivois. Cette perspective tient compte du fait que l'accès à un mode de vie sain et physiquement actif est tributaire d'un environnement urbain facilitant.

Ces orientations renforcent l'importance de l'engagement et de l'implication de tous dans l'expression et la satisfaction des besoins de la communauté en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.

Elles reconnaissent l'apport et l'influence des

partenaires sportifs, institutionnels, associatifs et corporatifs avec lesquels la Ville de Rivière-du-Loup souhaite maintenir une collaboration essentielle.

Elles confirment que la Ville de Rivière-du-Loup assume un leadership soutenu, axé sur la consultation, la concertation et la mobilisation de ses ressources envers le bien-être et le mieux-être de la communauté.

Ce leadership s'exerce essentiellement en :

- Appuyant, dans la mesure des ressources humaines, financières et matérielles dont la Ville dispose, les initiatives des organisations partenaires visant l'amélioration de la pratique sportive, de la vie active, du bien-être et du mieux-être des Louperivoises et des Louperivois;



- Facilitant l'accès, la contribution et la participation du plus grand nombre à une pratique sportive de qualité et à un mode de vie physiquement actif;
 - Favorisant le développement pro-actif d'une pratique sportive, d'activités physiques et de loisirs actifs selon les tendances actuelles ou en émergence;
 - Collaborant avec les clubs sportifs, les associations et les fédérations sportives, les organismes et les institutions scolaires afin de les soutenir dans leurs actions d'animation, de recrutement, de formation, d'encadrement et de développement de la pratique sportive;
 - Encourageant l'éclosion et la progression des athlètes pour leur permettre de gravir les divers échelons de la performance, quel que soit leur niveau, de la participation à l'excellence;
 - Alimentant la fierté collective par le soutien à la reconnaissance des athlètes et des organisations qui contribuent au rayonnement de Rivière-du-Loup sur les scènes régionales, nationales et internationales.
- Les orientations de la politique prennent assise sur les énoncés suivants :**
- Rivière-du-Loup est reconnue de longue date comme une ville encourageant le sport, l'activité physique et les loisirs actifs, une ville tournée vers le développement durable de l'environnement de vie urbain de ses citoyennes et de ses citoyens.
 - La pratique du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs contribue au mieux-être individuel et collectif, à la consolidation des relations dans la communauté et au rayonnement de la collectivité louverivoise.
 - Les Louperivoises et les Louperivois sont au coeur de la prestation municipale de services en matière de pratique sportive et de vie active. Ils inspirent l'offre qui leur est adressée en fonction de leurs besoins, de leurs attentes, de leurs aptitudes, de leurs capacités et du degré de performance qu'ils souhaitent atteindre. Ils en constituent à la fois les réalisateurs, les promoteurs et les bénéficiaires.
 - L'engagement bénévole est la pierre angulaire du développement, du maintien et de l'entretien de la vitalité de la communauté en termes de pratique sportive, de mise en valeur d'un mode de vie physiquement actif et d'affirmation de la qualité de vie citoyenne.



- La consultation et la participation des citoyennes et des citoyens, tout comme des partenaires sportifs, éducatifs, institutionnels et économiques, sont essentielles à l'analyse, à l'évaluation et à la mise à niveau des programmes, des services, des infrastructures, des équipements et des sites municipaux.
- Le partenariat avec les intervenants, les organismes, les clubs sportifs et les institutions est essentiel pour assurer une prestation de services adéquate ainsi qu'une utilisation efficace des programmes, des plateaux, des aménagements et des sites d'activités dans le respect des besoins de chaque organisation.
- L'action concertée des intervenants, des organisations partenaires et des instances municipales favorise le déploiement d'un projet social inclusif et collectif fondé sur l'amélioration globale de la qualité de vie des Louperivoises et des Louperivois.
- L'offre municipale de services, de programmes, d'installations et d'aménagements s'adapte aux besoins de la communauté et des partenaires de la Ville afin de maintenir la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs accessibles, équitables et sécuritaires pour tous.



- La pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs s'épanouit, grâce à la compétence et à l'éthique des administrateurs, des entraîneurs et des formateurs des organismes, des institutions, des associations et des clubs sportifs. La Ville de Rivière-du-Loup encourage et soutient la mise en oeuvre de programmes de formation et de perfectionnement à leur intention.
- Les compétitions, activités et événements liés à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs, organisés par les instances municipales et/ou leurs partenaires des secteurs privé, public ou parapublic, sont des occasions privilégiées de promouvoir l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- La valorisation de la pratique sportive, de l'activité physique et de la vie active relève de tous les acteurs de la communauté qui y contribuent à titre d'agents d'éveil, de changement et de réalisation auprès de la population. Chacun devient ainsi, avec l'appui des instances municipales, un promoteur du sentiment identitaire local et un porte-parole de la fierté d'appartenance à la communauté.



6.0 Objectifs

- Situer les axes d'intervention prioritaires en relation avec la pratique sportive et l'expression d'une vie active dans la communauté louperivoise.
- Stimuler la concertation locale quant au développement harmonieux et durable de la pratique sportive et de la vie active dans un environnement urbain facilitant et incitatif.
- Encourager l'engagement bénévole et l'implication citoyenne au sein des organismes, des institutions, des associations, des clubs sportifs et des associations.
- Encourager le développement de divers niveaux de pratique sportive et de vie active, de la participation à la compétition, au sein de la communauté.
- Favoriser le maintien d'une offre équilibrée de services, de programmes, d'installations et d'activités facilitant la pratique encadrée ou libre du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs.
- Soutenir l'aménagement, le maintien et l'entretien de sites propices à la pratique sportive et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif pour tous les membres de la communauté.



- Faciliter l'accessibilité aux services, aux programmes, aux installations, aux équipements et aux aménagements favorisant la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs en fonction de principes de sécurité, d'équité et d'égalité des chances pour tous.
- Appuyer la formation et le perfectionnement des bénévoles, des animateurs et des entraîneurs oeuvrant dans les secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs actifs, en collaboration avec les organismes locaux, régionaux, provinciaux et nationaux concernés.
- Reconnaître l'importance et l'apport des événements liés au sport, à l'activité physique et aux loisirs actifs organisés par les partenaires privé, parapublic et public de Rivière-du-Loup dans la bonification de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.



7.0 Axes d'orientation et pistes d'intervention

Dans le contexte de la politique, les axes d'orientation illustrent les champs prioritaires de consultation, de réflexion, d'action et de collaboration de la Ville de Rivière-du-Loup dans la perspective d'une amélioration durable de la qualité de vie des membres de la communauté louverivoise.

Les quelques pistes d'intervention qui y sont identifiées sont énoncées à titre indicatif puisque l'environnement de la pratique sportive, de l'activité sportive et des loisirs actifs est un univers en constante mouvance, selon les besoins, les attentes et les tendances exprimés par la population et les organisations partenaires.

Elles constituent toutefois des repères essentiels au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'action municipaux. Ceux-ci devront rendre concrètes, dans l'application quotidienne, les orientations et les pistes d'intervention retenues.

7.1 Orientation 1 : L'accessibilité et la diversité pour tous

L'organisation de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs doit permettre à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, sexe, condition, situation ou degré d'aptitude, d'atteindre leurs objectifs de participation, d'implication et de contribution avec un minimum de contraintes physiques, organisationnelles ou financières.

Il est donc primordial que l'offre municipale de services, de programmes, d'aménagements, d'équipements et d'infrastructures soit variée, adaptée, inclusive et à la portée de toutes les Louperivoises et de tous les Louperivois.



L'accessibilité recherchée nécessite :

- L'écoute des citoyennes et des citoyens ainsi que des organisations partenaires afin de reconnaître les besoins actuels et émergents de la population.
- L'arrimage entre les instances municipales et les organisations partenaires pour faciliter la mise en place de programmes, de services, de modalités et d'horaires de pratique diversifiés, cohérents et concertés.
- La création, le maintien et l'entretien d'infrastructures de qualité, de sites invitants, d'aménagements polyvalents à proximité des lieux de résidence des personnes et des familles pour créer un milieu de vie urbain qui suscite l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- L'élaboration d'une programmation d'activités tenant compte, à la fois, des besoins, des attentes, des responsabilités professionnelles, familiales et sociales ainsi que de la disponibilité des clientèles visées.
- Le développement et le maintien d'une tarification abordable, équitable et réaliste, considérant la capacité de contribution de la population et des organisations partenaires.
- La mise en place et/ou le maintien de procédés d'inscription et de participation simples et facilitateurs pour les personnes, les familles et les organisations.
- Le développement d'occasions de pratique sportive libre et de sensibilisation à l'activité physique favorisant l'appropriation des sites et des aménagements par la population.
- Le soutien aux initiatives des organisations partenaires afin d'accroître la participation populaire à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs.
- La promotion de conditions, de programmes et d'aménagements de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs sécuritaires et respectueux de l'intégrité physique, mentale et morale de la personne.



7.2 Orientation 2 : L'équité dans l'intervention

- L'élaboration de formules d'animation de la communauté faisant appel à une combinaison d'activités sportives, physiques, culturelles, patrimoniales et de loisir favorisant la participation des clientèles plus sédentaires en fonction de la capacité de chaque personne.
- L'ouverture et l'encouragement à l'engagement bénévole des citoyennes et des citoyens de tous les âges et de toutes les conditions.
- La mise en place et l'entretien de services, de programmes et d'aménagements misant sur le partage intergénérationnel dans une optique de développement durable de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs.

Les bénéfices de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs sont considérables sur les plans individuel et collectif, en fonction de la participation des citoyennes et des citoyens et de la contribution des différents partenaires et intervenants. Ils ne sont accessibles que dans la mesure où tous peuvent y accéder équitablement, ce qui réfère au principe de l'égalité des chances pour tous.

Pour encourager cette participation et valoriser cette contribution, tous les acteurs impliqués dans l'organisation de la pratique sportive et de la vie active doivent profiter d'un environnement favorable, invitant et sécuritaire.



La Ville de Rivière-du-Loup, de concert avec ses partenaires et la population, veille à instaurer et à promouvoir des conditions facilitant la réalisation personnelle et athlétique de tous, en fonction de leur condition et de leurs aptitudes, autant dans des contextes participatifs et compétitifs que de performance.

Cela implique :

- La promotion et l'entretien, au sein des instances municipales, d'une collaboration ayant pour objectif le développement d'une pensée commune et cohérente en faveur de l'amélioration globale de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.
- L'adoption et la promotion de mesures facilitant la participation des personnes et des familles qui, autrement, en fonction de leur situation physique, familiale ou financière, n'auraient pas accès à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs.
- Le traitement respectueux, juste et équitable de toutes les personnes s'adonnant à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs par les organisations partenaires, les autres athlètes ou participants, les entraîneurs, les formateurs, les officiels, les bénévoles, les parents et les spectateurs.
- La promotion de l'absence de violence, de harcèlement, d'abus, d'exploitation, de discrimination et de comportements pouvant affecter la santé et l'intégrité des personnes, quels que soient les activités et les événements organisés par la Ville de Rivière-du-Loup et/ou les organismes partenaires.
- L'appui à la promotion des valeurs véhiculées par les clubs sportifs, les organismes, les fédérations et les associations voués au développement de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs : la tolérance, le respect, la persévérance, l'esprit sportif et le dépassement de soi.



7.3 Orientation 3 : La concertation et le partenariat

- Le soutien des besoins en formation des organismes partenaires en termes de développement de compétences en relations humaines, en supervision et en encadrement des participants, des bénévoles et des officiels.
- L'entretien d'un climat de collaboration saine, sereine et cordiale entre les organisations partenaires et la population bénéficiaire des services, des programmes, des aménagements, des équipements et des infrastructures.

Le développement intégré de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs nécessite collaboration, concertation et partenariat entre les organisations qui oeuvrent auprès de toutes les tranches de la population : instances municipales, clubs sportifs, associations sportives, fédérations sportives, comités de quartier, établissements d'enseignement, organismes socio-communautaires, organisations du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette collaboration, cette concertation et ce partenariat ne peuvent s'épanouir que dans un contexte d'écoute et de confiance mutuelle et un environnement organisationnel favorable.



Alors que les ressources collectives sont limitées, il convient d'encourager un contact constant entre les organisations locales et régionales impliquées dans l'organisation et la valorisation de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs afin qu'elles travaillent de concert pour le bénéfice de la population.

Cela impose :

- L'accentuation des relations entre les instances municipales et les organisations partenaires du milieu pour faciliter la connaissance et l'appropriation des plans d'action municipaux.
- L'accroissement du rôle de la Commission sportive à titre de table de consultation et de concertation multisectorielle sur les enjeux de la pratique sportive et de l'activité physique.
- La recherche coordonnée, par les instances municipales et les organisations partenaires, d'une plus grande complémentarité entre les services offerts, les programmes disponibles et les possibilités de financement inhérentes.
- La consolidation des processus de consultation municipale auprès des organisations partenaires et de la population quant à la planification et à la tarification projetées.
- Le soutien à la mise en place d'une stratégie collective de planification de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs tenant compte des éléments pouvant influencer la participation populaire et la disponibilité des sites de pratique (calendrier, concurrence, disponibilité, accessibilité, logistique, organisation).
- L'encouragement à la concertation et à la collaboration entre les instances municipales et les organisations partenaires impliquées dans l'organisation d'activités et d'événements sur les différents sites municipaux et institutionnels, afin de préciser les modalités et les niveaux de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.
- L'établissement de processus conjoints de coordination des projets impliquant une collaboration entre les organisations partenaires et les instances municipales, ainsi que la mise en commun des ressources sur les sites de participation.
- Le maintien de la politique municipale d'accréditation et de soutien aux organismes de Rivière-du-Loup.



**7.4 Orientation 4 :
L'innovation dans l'action**

- Le respect des mandats et des champs de compétence, d'expérience ou d'expertise de chaque intervenant concerné.
- Le développement d'une synergie à long terme entre les instances municipales, les organisations partenaires et la population loupéroise, selon l'approche de développement intégré du milieu de vie et de l'environnement urbain préconisée par *The Natural Step* : Penser globalement, agir localement.

L'innovation ne se reflète pas seulement dans le déploiement d'initiatives nouvelles, inédites ou exclusives en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.

Elle s'exprime d'abord dans la capacité à renouveler le quotidien en changeant la manière de percevoir, d'envisager, d'imaginer, de penser, de développer et de faire les choses.

Cela implique surtout, de la part des instances municipales, des organisations partenaires et de la population, une volonté de changement et d'évolution en faveur d'un meilleur environnement urbain et d'une plus grande qualité de vie collective, au-delà des considérations individuelles ou corporatistes.



L'innovation parvient à s'épanouir lorsque les organismes et les personnes concernés sont disposés à aborder les besoins, les objectifs, les idées, les projets et les moyens sous un nouvel angle.

L'expression de l'innovation demande :

- L'entretien d'une détermination collective à vouloir faire les choses autrement pour le mieux-être de la communauté et la reconnaissance d'un positionnement exclusif à la collectivité louterivoise en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.
- Le soutien à la mise en oeuvre d'un processus concerté d'analyse des besoins et d'élaboration de programmes polyvalents, pour inciter la population à s'initier puis à s'engager dans une démarche de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.

- L'établissement d'ententes de collaboration entre les instances municipales et les organisations partenaires concernant le développement, l'optimisation, le maintien et l'entretien des programmes, des services, des équipements, des aménagements et des infrastructures voués à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs.
- L'encouragement logistique, technique et si possible financier des instances municipales à l'organisation d'activités et à la réalisation d'événements pouvant rallier la communauté, alimenter le sentiment d'appartenance et influencer favorablement les habitudes de vie des Louterivoises et des Louterivois.

- Le soutien à des projets d'envergure impliquant la collaboration et la mise en commun des ressources municipales et des organisations partenaires.
- L'appui au développement de programmes conjoints de sensibilisation et de formation sur les valeurs de tolérance, d'équité, d'entraide, d'éthique et de sécurité liées à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs à l'intention des organisateurs, des bénévoles, des officiels, des participants et des familles.



- Le soutien au recrutement, à la rétention et au perfectionnement des intervenants, des ressources bénévoles et des officiels des organisations partenaires dans le respect des valeurs promues par les fédérations concernées et les organismes de régie délégués par l'État.
- L'encouragement à l'adoption de programmes de normes de qualité, d'éthique et de sécurité partagés et diffusés par les organisations partenaires en matière de prévention et d'agression, de santé globale, de pratique sportive, d'organisation d'activités ou événements et d'utilisation des infrastructures, des équipements et des aménagements municipaux.
- Le maintien, par le biais de la Commission sportive, de processus d'évaluation des besoins et des problématiques liés au développement et à l'amélioration des équipements, des aménagements et des infrastructures de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.
- L'encouragement à la concertation de la programmation des activités et des événements liés à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs, sous l'égide de la Commission sportive.



7.5 Orientation 5 : L'information et la communication

L'information et la communication représentent les facteurs clés de la mobilisation citoyenne en faveur de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs.

Elles jouent un rôle de premier plan au chapitre de la sensibilisation, de l'éducation, de la promotion et de la valorisation des services, des programmes, des équipements, des aménagements, des infrastructures et des occasions de participation accessibles à la population.

Elles permettent de mettre en valeur et de faire rayonner les réussites luperivoises en termes de performances sportives, de bénévolat, d'implication dans la communauté et d'organisation d'événements d'envergure. Elles contribuent ainsi à alimenter le sentiment d'appartenance et la fierté collective.

L'exercice de l'information et de la communication requiert :

- La diffusion élargie des éléments-clés de la présente politique afin d'en faciliter la compréhension et l'appropriation.
- Le soutien au développement de stratégies concertées de sensibilisation de la population à l'importance de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs.
- Le développement d'une stratégie de diffusion visant à mieux informer la population et les organisations partenaires de la disponibilité et de l'accessibilité des programmes, des infrastructures, des aménagements, des équipements et des sites de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs.
- L'intégration régulière de l'information concernant les diverses occasions de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs accessibles à la communauté dans les outils de communication municipaux existants.
- La création d'outils communs de diffusion valorisant le dynamisme et les interventions des organismes, des institutions, des clubs sportifs, des associations, des comités de quartier et des groupes de loisirs.
- La mise à disposition des canaux municipaux de communication auprès des organisations partenaires, afin de leur permettre de mieux se faire connaître et d'accroître la participation populaire aux activités et aux événements qu'elles organisent.



7.6 Orientation 6 : La reconnaissance des intervenants, des athlètes et des organismes

- La mise en place d'actions de communication visant à promouvoir le caractère distinctif des orientations municipales et des occasions de participation en matière de pratique sportive, d'activité physique et de loisirs actifs auprès des résidents potentiels.
- L'appui à la diffusion des réussites des athlètes, des intervenants, des bénévoles, des clubs sportifs et des organismes louterivois impliqués dans la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs.

La reconnaissance des intervenants, des athlètes et des organismes illustre le respect et la considération que l'on porte aux personnes qui se dévouent et s'investissent pour promouvoir, favoriser et faciliter la pratique sportive, l'activité physique et les loisirs actifs, tout en faisant rayonner à l'extérieur de la région leur engagement envers un mode de vie sain.

Il est primordial de souligner l'apport des intervenants, des athlètes et des organismes à la qualité de vie de la communauté. Une reconnaissance tangible contribue à encourager l'implication bénévole, à susciter l'émergence de nouveaux athlètes, à éveiller l'intérêt de la relève et à confirmer la vitalité de la collectivité.



La reconnaissance et la valorisation des intervenants, des athlètes et des organismes s'expriment à travers :

- La participation à l'élaboration d'un programme concerté d'utilisation de chacun des plateaux sportifs, des sites d'entraînement et des aménagements d'activité physique et de loisirs actifs pour faciliter la participation de la population, des athlètes et des intervenants des organisations partenaires.
- Le soutien à la mise en oeuvre de programmes de formation et de perfectionnement reconnus par les organismes québécois de régie, à l'endroit des intervenants, des athlètes, des officiels et du personnel d'encadrement des organisations partenaires.
- L'adoption d'un programme de reconnaissance à l'endroit des organismes partenaires de la pratique sportive, de l'activité physique et des loisirs actifs.
- La consolidation des processus annuels de reconnaissance de l'engagement et des réussites des intervenants, des bénévoles, des officiels et des athlètes méritants.
- L'encouragement à la réussite et à la performance des athlètes locaux ayant favorisé le rayonnement de la communauté louverivoise sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.
- Le maintien de l'appui aux activités honorifiques du Panthéon des sports de Rivière-du-Loup.
- Le soutien à la diffusion régulière des réalisations et des réussites des intervenants, des bénévoles, des athlètes et des organismes louverivois auprès des médias locaux, régionaux et nationaux.



8.0 Mise en œuvre de la politique

La mise en oeuvre de la politique revient essentiellement à la Ville de Rivière-du-Loup en association avec la Commission sportive et les organisations partenaires du milieu, dans une perspective de concertation et d'appropriation collective.

Les interventions relevant de la politique font l'objet de plans d'action municipaux annuels. Lesdits plans d'action sont arrimés, dans la mesure du possible, avec ceux des organisations partenaires afin d'assurer la cohérence des interventions et l'atteinte des objectifs de participation au sein de la communauté.

L'application de la politique et des plans d'action fait l'objet d'un suivi annuel par un comité indépendant formé de représentants des instances municipales, de la Commission sportive et des organisations partenaires.

Ce comité peut en revoir les orientations, les objectifs et les modalités de réalisation, puis émettre des recommandations au besoin, en fonction de l'évolution de l'environnement louperivois lié à la pratique sportive, à l'activité physique et aux loisirs actifs.



9.0 Remerciements

La *Politique de la pratique sportive et de la vie active* résulte d'une importante démarche de recherche, de recension, de consultation et de réflexion entreprise en 2009.

La Ville de Rivière-du-Loup souligne l'apport considérable de monsieur Jacques Émond M.Ed. et chargé de projet principal, à l'élaboration de cette politique. Sa connaissance et son expérience des milieux du sport et de l'activité physique, sa rigueur dans la quête de données et de références ainsi que la profondeur de son analyse contextuelle ont permis de dresser un portrait des besoins

de la communauté et d'identifier les conditions essentielles à la pratique du sport et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Au fil de ses consultations, monsieur Émond a ainsi ébauché les grands enjeux, les axes d'intervention, les pistes d'action et l'argumentaire qui constituent les fondements de la présente politique.



La Ville remercie également monsieur Sylvain Dionne, conseiller en communication et rédacteur, pour sa participation aux processus de consultation complémentaire, de recherche documentaire, de précision des orientations et des axes d'intervention, de confirmation des pistes d'action, de rédaction, de révision et de validation du libellé final de la politique.

Enfin, la Ville de Rivière-du-Loup remercie ceux et celles qui ont pris part aux consultations :

- La Commission sportive de la Ville de Rivière-du-Loup
- Le Comité consultatif sur la nouvelle *politique de la pratique sportive et de la vie active*
- Le Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup
- Association Multi-Défis

- Cégep de Rivière-du-Loup
- Club d'athlétisme Fil-Oup!
- Club de curling de Rivière-du-Loup
- Club de football Les Guerriers
- Club de natation Les Loups-Marins
- Club de patinage de vitesse Les Loupiots
- Club de soccer Le Mondial
- Club de tennis de Rivière-du-Loup
- Club de vélo Randouloup
- Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup
- Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup
- Département de Techniques d'intervention en loisir du Cégep de Rivière-du-Loup
- Hockey Rivière-du-Loup
- Les Albatros midget AAA du Collège Notre-Dame
- L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup
- Ligue de balle-molle féminine de Saint-Ludger
- Ligue de hockey Les Vétérans



Programme Ville amie des aînés
 Service de l'urbanisme et du développement
 de la Ville de Rivière-du-Loup

- M. Elvis Alexandre
- M. Guy April
- M. Carl Dubé
- M. Marc-Émile Dionne
- Mme Marie Dionne
- Mme Louise Dumais
- M. Michel Gagnon-Brière
- Dr François Gougoux
- M. Jacques Labrecque

- M. Rino Leblanc
- M. Jonathan Lord
- Mme Caroline Mailloux
- M. Hugues Marquis
- M. Jacques Minville
- M. Benoît Ouellet
- M. Florent Pelletier
- M. François Provost
- Mme Pascale St-Amand
- M. Gaétan Saint-Pierre
- M. Georges Thériault
- M. Gérald Tremblay
- Mme Valérie Tremblay



10.0 Sources de référence

Déclaration de l'UNESCO, La pratique de l'éducation physique est un droit fondamental pour tous, Article premier, Charte internationale de l'éducation physique et du sport, UNESCO, 1978

Association québécoise du loisir municipal, Loisir, communauté locale et qualité de vie; Une politique du loisir au Québec. Québec, 2000

Association québécoise du loisir municipal, Vocabulaire en loisir, 2008

April G., Lord J., Émond J., Blachon G., Le développement du sport et de l'activité physique au Québec, Colloque Sports-Actions, Université Laval, 2008

Comité International Olympique, Activité physique : avantages et enjeux, 11e Congrès mondial Cuba, 2000

Confédération des éducateurs et des éducatrices physiques du Québec, L'éducation physique dans les collèges du Québec, défis à relever, Québec, 1991

Conference Board du Canada, Les avantages socioéconomiques de la participation sportive, rapport Renforcer le Canada, Ottawa, 2007

Conseil de jeunesse de Montréal, Pour une politique montréalaise sport et loisirs, Montréal, 2003



Crooks, C., Le sport pour tous : de l'épanouissement de la jeunesse au développement de l'élite, Comité international Olympique (CIO), Congrès mondial Sport pour tous, 2006

Dishmah, Rod K, Exercice Adherence : Its Impact on Public Health, University of Georgia, USA, 1998

Émond J., Stratégies favorisant l'enseignement et l'apprentissage de l'activité sportive, Mémoire de maîtrise en éducation, Sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski, 1983

Groupe de recherche Ville et mobilité, Le transport actif et système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières – Analyse du système d'acteurs concernés par le transport actif des élèves des écoles primaires au Québec : rapport synthèse, Université de Montréal, 2008

Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, L'activité physique, une mesure préventive contre le crime, 2004

Kino-Québec, Lutte contre la sédentarité et promotion de l'activité physique, Québec, 2005

Larouche R., Rétrospective, perspective et prospective sur la pratique de l'activité physique sur les Québécois et Québécoises : rapport synthèse présenté au gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1983

La Société québécoise d'hypertension artérielle, Activité physique et impact sur la santé cardiovasculaire, 2005

Ministère de la Culture et de la Communication, gouvernement du Québec, Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale, Québec, 2001

Oja P., L'activité physique dans la vie quotidienne : rôle salubre et facteur de santé publique, Comité international Olympique (CIO), Congrès mondial Sport pour tous, 2006

Ville d'Edmundston, Politique du sport et de l'activité physique, Edmundston, 2006

Ville de Gatineau, À nous de jouer, Politique des loisirs, du sport et de plein air de la Ville de Gatineau, Gatineau, 2007



Ville de Lévis, Vivre actif à Lévis : Politique de l'activité physique du sport et du plein air, Lévis, 2006

Ville de Saint-Hyacinthe, Politique de développement du sport et de l'activité physique, 2001-2005, Saint-Hyacinthe, 2001

Ville de Moncton, Code de conduite – Politique relative aux installations récréatives de la Ville de Moncton, Moncton, 2004

Ville de Terrebonne, Politique du sport et de l'activité physique, Terrebonne en action pour une ville en santé, Terrebonne, 2008

Ville de Québec, Québec la ville active par excellence, politique en matière d'activités sportives et de plein air, Québec, 2004

Ville de Shawinigan, Politique-cadre de l'activité physique, du sport et du plein air, Shawinigan, 2010

Ville de Rivière-du-Loup, Une politique du sport, Commission sportive de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup, 1998

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Politique de l'activité physique et du sport, Saint-Jean-sur-Richelieu, 2010

Ville de Sherbrooke, Politique du sport et de l'activité physique, Sherbrooke, 2004





POLITIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE ET DE LA VIE ACTIVE

Ville de Rivière-du-Loup

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

ISBN 978-2-9808349-6-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2012

Photographies :
Ville de Rivière-du-Loup, Clic communication,
David Guimont et François Provost

Conception graphique :
www.cliccom.com